L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

Jours de publication durant l'été :
MARDI, JEUDI & SAMEDI.

MARDI, (MATIN) 10 JUILLET 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE ORLÉANS, 10 juillet.

Pendant l'orage qui a eu lieu hier après-midi, la foudre est tombée en même temps sur deux navires, le trois-mâts *Mary & Harriet* et le brick *Swain*, qui étaient amarrés à côté l'un de l'autre ; le grand mât de hune du premier a été fendu en éclats ; la foudre s'est précipitée ensuite du mât dans la pompe, qu'elle a légèrement endommagée. La même chose est arrivée au brick.

RESULTAT DES ELECTIONS.

PAROISSE DE L'ASSOMPTION.

Pour la Chambre—Guillet et False.

PAROISSE D'IBERVILLE.

Pour la Chambre—Lambremont.

PAROISSE ST.-MARTIN.

Pour la Chambre—A. D. Bienvenu.

PAROISSE STE.-MARIE.

Pour la Chambre—Carpentier.

PAROISSE DES AVOYELLES.

Pour la Chambre—Vorhies.

PAROISSE D'OUEST FELICIANA.

Pour la Chambre—A. Barrow et Isaac A. Johnson.

PAROISSE DE LA FOURCHE INTÉRIEURE.

Pour la Chambre—James Porter, Zenon Chauvin et Pierre Le[illegible]

PAROISSE STE. HÉLÈNE.

Pour le Sénat—M. Moore.

Pour la Chambre—M. Léonard.

PAROISSE LIVINGSTON.

Pour la Chambre—A. McRay.

PAROISSES D'EST ET OUEST FELICIANA.

Pour le Sénat—Lafayette Saunders.

PAROISSE DES RAPIDES.

Pour le Sénat—Scott.

Pour la Chambre—Mulholland et Walker.

PAROISSE IBERVILLE.

Pour le Congrès.

Thomas, 151 | Ripley, 96.

M. Timoléon Lesassier a été élu à la Législature.

D'après les rapports parvenus ici, il paraîtrait que le général Thomas a obtenu la majorité des voix dans le 2d. district congressionnel. Mais il n'y a rien de certain, car tous les retours de ce district ne sont pas connus.

On pense que le garde-de-ville Fry, qui a tué John Byrns, sera jugé pendant la session actuelle de la Cour Criminelle. Il nous a été rapporté, sans que nous puissions toutefois affirmer la vérité de ce fait, que l'avocat-général a l'intention de traduire devant la même cour, les trois autres gardes qui ont fait feu sur l'individu *qu'ils croyaient être Hays*. Un fait digne de remarque, c'est que le capitaine de la garde conserve encore ces hommes dans le corps qu'il commande, quoiqu'ils aient commis un acte aussi illicite que celui de tirer sans en avoir aucun droit sur un de leurs semblables. N'est-ce pas approuver leur conduite ?

La malle du nord nous a apporté hier les journaux de N. York du 23 juin; ils ne donnent pas de nouvelles d'Europe, mais ils contiennent de nouveaux et tristes détails sur les ravages du choléra dans le Canada. On verra par un article que nous empruntons à la *Minerve* du 18 juin, que ce n'est pas aux émigrés seuls que le mal s'attaque, mais à toutes les classes de la population indistinctement. Dans la seule journée du 17 au 18, il y a eu à Montréal 400 personnes d'atteintes. Par les journaux de New-York, nous avons des dates de Montréal du 21, et, nous l'annonçons avec une vive satisfaction, ces dernières nouvelles sont plus rassurantes que celles qui les ont précédées : le choléra a diminuait considérablement et il mourait moins de malades.

Le *Courier and Enquirer* remarque que le choléra s'avance vers les états de l'ouest; que cette maladie a pris naissance dans un pays bas et marécageux ; et en conclut qu'elle pourra bien, en suivant l'Ohio et le Mississipi, atteindre la N.-Orléans avant New-York. Mais que nos lecteurs se rassurent : les paroles du *Courier* ne sont pas articles d'Evangile ; et nous pouvons lui objecter que Paris et Londres, où le fléau asiatique vient de faire tant de victimes, ne sont pas des pays bas et marécageux.

L'article suivant de l'*Observer* de Greenburgh, Indiana, du 14 juin, est répété par plusieurs journaux ; cependant nous ne savons guère jusqu'à quel point on peut y ajouter foi, car il ne nous est parvenu ni des nouvelles du siége de la guerre d'une date plus récente et qui ne font aucune mention du fait qui y est rapporté :

" Un rapport verbal, reçu ici hier soir, annonce qu'un combat a eu lieu entre les forces des Etats-Unis commandées par le général Atkinson, et les Indiens sous la conduite du chef Black-Hawk ; on ajoute, que les troupes du général Atkinson s'élevaient à environ deux ou trois mille hommes, et celles des Indiens à environ trois ou quatre mille. Les Indiens ont été défaits, après une perte de 300 hommes tués. La perte de l'armée américaine s'élève, dit-on, à cent vingt-cinq hommes. Le combat a eu lieu près de la rivière Rock, aux environs du Ferry-Dirkson. Ce rapport ne fixe aucune date, et il est probablement exagéré. "

A une assemblée des officiers de la Légion, tenue samedi dernier, M. EDOUARD FORTIN a été unanimement élu médecin-major de la dite Légion.

BATON ROUGE, 7 juillet.

Deux compagnies des troupes des Etats-Unis appartenant au 1er. régiment stationnée maintenant à la garnison de cette ville viennent de recevoir l'ordre de partir sur le champ pour Jefferson's Barracks près St.-Louis, afin de marcher contre les Indiens commandés par Black Hock. Ces troupes sont sous le commandement du lieutenant Torrance.

NEW-YORK, 23 juin.

Extrait d'une lettre de l'éditeur du *Rebublican* de Platts-burg, à l'éditeur de l'*Argus* d'Albany, datée du 18 juin :

"Le nombre des cas de choléra à la Prairie, vendredi dernier, était de 27 ; à St Jean, samedi, il y en avait 30. Tous les bateaux, à vapeur qui naviguent sur le lac ont suspendu leurs travaux à la seule exception des bateaux du *ferry*. Les habitants sont vivement alarmés."

Extrait d'une lettre de Montréal du 18 juin :—

" Le choléra exerce toujours ses ravages avec la même violence. La commission de santé a publié le 16, à 2 h. ½. le rapport suivant :

Nombre total des cas depuis le commencement	1635
Décès :	312
Nouveaux cas dans les 24 heures	431
Décès	82

NEW-YORK, 23 juin.

CHOLERA.—Une personne qui a quitté Québec le 15 dans l'après-midi, annonce que la veille il y avait eu environ 100 hommes morts et que, d'après toutes les apparences, ce nombre serait plus considérable le 18 même. La maladie n'attaque que les émigrans et les gens de la basse classe, qui pour la plupart vivent dans la saleté.

BURLINGTON, 17 juin.

L'alarme s'est aussi répandue dans l'Est de Vermont et les nouvelles que nous recevons du Canada l'ont portée à son comble. Ce matin j'ai vu une lettre de MM. Gates et Cie. de Montréal, annonçant la mort de 103 personnes dans la journée du 14. Nous avons eu deux cas douteux : un homme et un enfant sont morts aujourd'hui dans la même maison ; après l'autopsie des deux cadavres, les Drs. Lincoln et Cushing ont prononcé que la maladie n'était point le choléra. Quoi qu'il en soit, nous vivons dans des transes continuelles.

OGDENSBURG, 17 juin.

Il n'y a pas de doute que le choléra n'existe à Prescott et entre cette ville et Cornwall. Ce ne sont plus les émigrans seuls qu'il attaque, mais toutes les classes sans distinction. On peut s'attendre à ce qu'il se répande rapidement sur la frontière.

Bureau de *Sackett's-Harbor Courier*, 18 juin.

Nous apprenons d'une personne qui arrive d'Ogdensburg que plusieurs cas de choléra ont été constaté à Prescott. Sur le St-Laurent, entre Prescott et Montréal, les équipages et les passagers de plusieurs bateaux en ont été attaqués, et dans plusieurs cas tous les malades y ont succombé. Nous apprenons d'une source authentique qu'un de ces bateaux dont l'équipage se composait de 7 hommes a été découvert un peu au dessous d'Ogdensburg ; il n'y avait plus alors qu'un homme de vivant, les six autres étaient morts. Une grande consternation règne sur la rivière au-dessous de Prescott ; les bateaux, attachés au virage, sont abandonnés ; tous les bateliers s'enfuient dans le pays. Les autorités d'Ogdensburg et de Prescott ont pris les mesures les plus rigoureuses pour empêcher que la maladie ne se répande au loin.

ALBANY, 20 juin.

A l'exception de ces deux cas qui ont eu lieu à Mechanicsville, notre situation n'est pas changé. Le docteur Tibbits qui a donné des soins au malade, est d'avis qu'il est mort du choléra asiatique.

MONTGOMERYVILLE, 19 juin.

Le 17 dans l'après-midi, un Anglais et ses cinq filles arrivèrent dans ce village. Hier cet homme envoya chercher le docteur Tibbits et ce matin même à dix heures, il est mort. Personne ne veut se hasarder à l'enterrer, malgré tous mes efforts.

Voici comment nous faisons parvenir des provisions aux cinq malheureuses orphelines. Un homme leur porte leurs vivres à quelques toises de leur cabane, les pose à terre et après les en avoir avertie, il se retire ; elles sortent alors et les emportent.

—A Whitehall, chez Fort Miller, il n'y a point eu de nouveaux cas le 18, tous les émigrans qui se trouvaient dans ces deux endroits étaient en parfaite santé.

EXTÉRIEUR.

CANADA.

MONTREAL, 14 juin.

D'après un affidavit du Dr. Lebourdais il paraît qu'il a guéri 36 cas de choléra en le traitant comme le choléra ordinaire du pays. Il recommande de prendre une cuillérée de sel de table ou de rhubarbe dissoute dans un verre d'eau, aussitôt qu'on se sent attaqué de la maladie. Ce remède est très avantageux en attendant les secours de l'art.

Vu le grand nombre des décès et le danger de la contagion, on ne porte plus à l'église les corps des cholériques avant de les inhumer ; à Québec on en fait autant.

Il y a 70 personnes de mortes du choléra à Québec depuis le commencement jusqu'à mardi à midi.

Bureau de la Commission de Santé.
MONTREAL, 13 juin 1832.
PREMIER BULLETIN.

Cas de choléra du 10 au 12 juin inclusivement.

Sévères	51
Modérés	43
Total	98
Morts	23
Guéris ou malades	71

Par ordre. J. GUTHRIE SCOTT, *Secrétaire.*

MONTRÉAL, 15 juin, à 2 heures et demie.

La commission vient de publier le bulletin suivant, qu'elle avoue toutefois être incomplet :

Cas de choléra,	1,204
Morts,	230
Restent guéris ou encore malades	974

—Une lettre de C. & J. E. Mills, datée de Montréal le 17 à midi et demi, annonce, sans donner de détails positifs, que les ravages de la maladie sont encore plus terribles qu'ils ne l'avaient encore été.

—En confirmation de cette lettre, un voyageur, M. Dinsmick, parti de Montréal le 16, dit qu'il y avait eu ce jour-là plus de 600 cas ; ce chiffre est sans doute exagéré. La commission de santé a renoncé à publier ses bulletins ; toute communication entre Québec et Montréal est rompue.

Il est vrai que le choléra existe à Laprairie et à St.-Johns. Il y a eu plusieurs cas dans ces deux endroits.

QUEBEC.—Voici le rapport de la commission de santé :

12 juin	27 cas nouveaux	13 morts.
13 "	77 "	40 "
14 à 8½ h. du matin	48 "	41 "

Il restait encore 67 malades.

PLATTSBURGH, 19 juin.

Il y a eu jusqu'ici 8 cas et 4 morts.

MONTREAL, 18 juin.

Il n'y a encore que huit jours, que le colera s'est montré dans cette ville, et déjà il a fait des ravages épouvantables. Les personnes qui en sont attaquées sont emportées dans quelques heures, et les symptômes qui précèdent et accompagnent la mort, sont les mêmes que ceux du cholera asiatique, de sorte qu'on croit à l'existence de ce dernier parmi nous ; le fléau a moissonné une foule considérable de nos meilleurs citoyens, et la ville est dans un deuil général. L'alarme s'est répandue presque partout, et, dès vendredi, beaucoup de magasins furent fermés ; des familles entières ont pris la fuite pour se réfugier dans les campagnes, où elles espèrent être à l'abri du danger. Montréal est dans un état difficile à dépeindre, il ne s'y fait plus d'affaires, et les habitans du Haut-Canada et des Etats-Unis qui commençaient à y abonder, soit par affaires, soit en voyageant par plaisir, ont tous pris la fuite. Quand des amis se rencontrent, ils se font des adieux comme s'ils ne devaient plus se revoir. Jour et nuit on voit des voitures qui portent des corps aux cimetières ; la tristesse et la terreur règnent sur tous les visages, et le spectacle continuel de la mort, et les pleurs et les sanglots de ceux qui ont perdu des parens ou des amis, sont capables d'attrister les cœurs les plus insensibles.

.....

Samedi pendant tout l'après midi on a tiré du fusil et canon dans les rues de la ville et des faubourgs pour tâcher d'opérer quelque changement dans l'atmosphère. Le soir on a brûlé dans presque toutes les rues des matières bitumineuses.

Le bureau Sanitaire a certainement une tâche bien pénible et difficile à remplir: et il a droit à la reconnaissance publique pour ce qu'il a fait en si peu de tems. On regrette qu'il n'ait pas été nommé plutôt ; il aurait eu plus de tems pour aviser aux moyens les plus sûrs d'arrêter les progrès de la maladie, et au moyen de circulaires envoyées dans tout le district les habitans de la ville et des campagnes auraient été plus préparés, et plus en état de se soigner eux-mêmes surtout dans les endroits où on n'a pas l'avantage de pouvoir se procurer aisément et promptement les secours de l'art.

Il est pénible, c'est un spectacle révoltant pour les cœurs sensibles et humains de voir les émigrés et la partie la plus pauvre de notre population, exposés à périr, et périr en effet, faute de soins, dans les hôpitaux temporaires où on les entasse pour les transporter ensuite dans une fosse commune. Le jour ces malheureux sont privés d'air et brulés par le soleil ; la nuit ils sont transis de froid et exposés à la pluie ; et ils n'est pas étonnant que ceux qui vont à ces hôpitaux y meurent presque tous. Les émigrés qui débarquent journellement sont souvent privés de moyens et dans l'impossibilité quelquefois de continuer leur course et de se diriger vers le lieu où ils se proposent de s'établir. On a encore la douleur de les voir languir et périr sur nos quais, sans aucun abri, sans aucun secours.

Cependant il paraît certain que beaucoup de personnes sont mortes de peur ; la crainte agit sur les nerfs, et les personnes nerveuses sont plus exposées que les autres à avoir des crampes violentes qui enlèvent les malades en peu d'heures. On ne peut trop être en garde contre tout excès dans le boire et dans le manger, et, comme j'a recommandé un autre journal, la tranquillité d'esprit, la sobriété et la propreté sont les meilleurs préservatifs.

Jusqu'à présent la plus grande partie de ceux qui ont été attaqués de la maladie régnante ont commencé par éprouver un vomissement ou une dissenterie, quelquefois les deux ensemble. Ensuite ils avaient des crampes ; souvent elles se faisaient sentir au commencement de la maladie. Les médecins s'attachent à arrêter d'abord la dissenterie et le vomissement ; quant aux crampes il ne s'agit que de faire transpirer le malade, au moyen de frictions et de sudorifiques. Dans tous les cas on recommande de mettre les pieds du malade dans l'eau chaude.

Aujourd'hui la ville n'offre plus son activité ordinaire ; quelques quartiers sont presque désertés et on voit très-peu d'habitans des campagnes. La crainte les empêche de venir et le prix des provisions à considérablement augmenté. Les médecins s'accordent néanmoins à dire que la maladie n'est point contagieuse.

(*Minerve.*)

MONTREAL, 21 juin.

Voici le rapport publié par la commission sanitaire, le 20 :—

" Nouveaux cas rapportés, de lundi 17, à 2 heures de l'après midi, à mardi 18, à la même heure 274.
Décès dans le même temps 149.
" De mardi 18, à 2 h. après midi, à mercredi 19, à la même heure 165.
Décès dans le même temps 83.

FRANCE.

PARIS, 1er. mai.

Un médecin polonais, voulant faire une expérience à Varsovie, avait fait mander un homme du peuple qu'il connaissait pour être d'une forte complexion et exempt de peur. L'homme arrive ; le médecin lui dit : "Je veux faire une expérience. Un cholérique est mort dans ce lit ; veux-tu y coucher ? Tu es fort et vigoureux, tu n'as pas peur. Il n'y a pas la moindre probabilité que tu gagnes la maladie ; si tu succombes malade, je te soignerai ; si tu meurs, je te promets que ta famille sera au-dessus du besoin." La proposition est acceptée sans balancer. A peine cet homme est-il couché que sa tête travaille, il s'inquiète, se persuade dans son esprit tout ce qu'il veut s'appreadre ; il éprouve d'abord des frissonnemens, puis tous les symptômes du choléra se déclarent ; les traitemens qu'on emploie sont sans succès, il meurt. Le médecin avoue après que jamais choléra ne l'avait depuis longtemps, rempli de prévenances et d'égards pour Madame de Vailly, locataire dans la même maison que lui. Il poussait même la complaisance jusqu'à donner des leçons de littérature aux enfans de son intéressante voisine. M. Auguste et Mademoiselle Eugénie. Au milieu des jeux, des ris, des travaux de l'aiguille, et de la lecture des classiques français, Mademoiselle Eugénie avait presqu'atteint sa dix-septième année, lorsque sa mère crut s'apercevoir que M. Brosset ne bornait pas à la littérature les leçons qu'il donnait si généreusement à la jeune fille.... Les relations de bon voisinage cessèrent bientôt, une rupture éclata ; puis un en vint à des explications un peu aigres, à des menaces, à des voies de fait.... et enfin au tribunal de police correctionnelle où Madame de Vailly exposait ainsi sa plainte :

" Nous étions à la fin du mois de septembre dernier, M. Brosset, qui quelquefois avait fait de la morale et donné des leçons à ma fille Eugénie, eachant que je n'étais pas heureuse et que j'avais à me plaindre de ma fille, qui au lieu d'avoir le goût du travail, comme je l'aurais désiré, avait celui de la toilette, me proposa de m'avancer une somme de 20 fr., et de me donner tous les mois une autre petite somme pour aider à sa nourriture et fournir à son entretien....

M. Brosset, avec vivacité : C'est faux ; et j'aurai même l'honneur de faire observer que cette femme....

M. le Président : N'interrompez pas, et mettez de la modération ; continuez, Madame.

Mme. de Vailly : Je ne pouvais revenir de l'étonnement que me causa cette proposition dont le but me paraissait aussi peu honnête que peu moral, et dès cet instant, je défendis à M. Brosset de se présenter chez moi et d'avoir aucuns rapports avec ma fille. Il n'eut aucun égard à cette défense, et il venait voir ma fille quand je n'étais pas chez moi ; il avait eu soin de mettre dans ses bonnes grâces mon fils âgé de quinze ans.

Le prévenu : C'est faux, faux, archi faux....

Mme. de Vailly : Enfin, il fit si bien que par ses conseils que ma fille devint désobéissante, méconnut mon autorité au point qu'un jour elle quitta la maison paternelle, et n'a plus voulu y rentrer. M. Brosset qui attirait toujours mon fils chez lui, était parvenu à lui faire accepter malgré moi les 20 francs proposés depuis long-temps ; je l'ignorais. Déjà M. Brosset m'avait frappé, lorsqu'un jour, après lui avoir rappelé que je lui avais défendu sa porte, M. Brosset vint d'un ton impératif me réclamer les 20 fr., sur ma réponse que j'étais hors d'état de les lui rendre, il me porta un violent coup de pied dans les jambes et me frappa d'un coup de poing dans le dos en m'adressant les injures les plus grossières.

Après cet exposé on passe à l'addition des témoins qui rendent compte des bruits, des propos qui ont circulé dans la maison, sur le compte de Madame de Vailly et du prévenu, ainsi que des explications un peu vives survenues entre eux ; mais aucun n'a vu M. Brosset frapper Madame de Vailly, et c'était là le point essentiel pour le succès de la plainte.

M. le Président au prévenu : Qu'avez-vous à dire ?

M. Brosset tousse et se mouche : "Je suis traduit devant vous, Messieurs, dit-il, par une femme ou plutôt par deux femmes, la mère et la fille, qui se cache ; car elles n'ose paraître en ces lieux de vérité et de justice ; mais on ne vous a pas dit ce que c'était que la fille ; il faut donc, Messieurs, que je vous apprenne que cette mère qui s'alarme si facilement pour la pudeur de sa fille, et que cette fille qu'on vous montre si peu docile à l'autorité maternelle, se livrent conjointement et frauduleusement à l'infâme métier de la prostitution."

M. le Président vivement : Je vous invite à ne point diffamer ; justifiez-vous sur les faits de fait, et n'ajoutez pas à la séduction, la diffamation de celle que vous avez séduite.

Le prévenu : Je concède, *concedo* ; je vais donc établir par les faits posés et leurs conséquences, que je suis *le battu* et non *le battant*. Ici le sieur Brosset entre dans une discussion de faits qu'il termine par cette considération : " Les enfans et la mère étant dans le *délabrement*, j'eus pitié, je donnai 20 fr., mais jamais ni subordination morale, ni séduction amoureuse. En résumé, dit-il, je suis fâché, MM. les juges que certaines circonstances ne me permettent pas de développer mes autres moyens de défense." Il nous semble qu'il y en avait déjà bien assez comme cela.

Toutefois, en l'absence de preuves sur le délit de voies de fait pour lequel le prévenu était seulement cité, le tribunal a renvoyé le séducteur M. Brosset des fins de la plainte. Et Madame de Vailly en est pour ses coups de poings reçus et sa fille perdue.... Pauvre mère !

(*Le Voleur.*)

LONGÉVITÉ.—Il est mort dernièrement à Lenham, dans le comté de Kent, une femme nommée Marie Hobnaywood, qui, à son décès, avait une famille de 367 enfans légitimes.

A elle	16
Petits-enfans	114
A la 3e génération,	228
A la 4e id.	9
	367

ERRATA.—Ayant copié à la hâte le rapport et les résolutions présentées le 6, au Conseil-de-Ville, par M. Thomas, nous avons commis plusieurs erreurs typographiques ; nous relevons les principales :

Au 1er. paragraphe du rapport, dernière ligne, au lieu de " la résolution suivante," lisez : *les résolutions suivantes.*

A la 4e. résolution, 3e. ligne, au lieu de "la séance extraordinaire," lisez: *les séances extraordinaires.*

A la 5e. résolution, 7e. ligne, au lieu de "s'ils sont affectés du choléra et indigènes," lisez: *et indigens.*

COMMERCIAL.

VENTES AU HAVRE, 10 mai

Colon—183 balles Pernambuco, de 122 à 127; 10 dito Louisiane, 101 ; 100 dito Géorgie, 86. 50.

11 mai —36 balles Virginie, 90.

Liste des Navires,
PORT DE LA NLLE.-ORLEANS,

EXPÉDIÉS *hier.*

Navire Lexington, Covell, Liverpool, I. H Gale
Brick Jonathan, Granados, Havane, S Cucullu
Brick Idda, Eaton, New-York, G P & W C Bowen
Goël. John George, Coble, Boston, capitaine
Goël. Union, Anderson, Havane, J C McLearn

ARRIVÉS *hier.*

Bateau de remorque Shark, avec le navire Hope.

Dimanche, à 6 heures de l'après midi, il n'y avait rien en vue en dehors de la barre.

Navire Hope, Ashton, d'Anvers.

Bateau à vapeur Cora, Streck, de La Fourche, avec sucre, &c.

ARRIVÉS *dimanche.*

Bateau de remorque Huntress, des Passes, ayant mis en rher la barque Com. Morris, les bricks Canada et Tamerlée ; il a amené dans le port le brick Howard.

Bateau de remorque Crampus, des passes, avec les bricks Swan et Rolla.

Brick Swan, Snell, de Philadelphie.

Brick Rolla, Dunton, de Philadelphie.

Goël. Two Sisters, Marshall, de Pensacole.

Bateau à vapeur Planter, Colla, du Bayou Sarah.

Bateau à vapeur Post Clifford, Gordon, Alexandrie.

Bateau à vapeur Rapide, Corkerill, Natchitoches.

Bateau à vapeur Peruvian, Walker, Louisville.

MEMORANDA.

Barque anglaise Glasgow, partie ici pour Liverpool, s'était échouée le 24 mai, aux Collins Patch, en vue de Duck Key ; mais après avoir jeté par dessus bord une partie de son chargement, consistant en coton, elle a été remise à flot et conduite à Key-West.

☞ Le navire paquebot **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE, de New-York, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. 10 juin

LE soussigné prévient ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir son établissement dans la rue de Chartres No. 154, vis-à-vis Mme. Pré. Il aura constamment un assortiment de MARCHANDISES du meilleur goût, et fera tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'employer.

10 juillet—13 E. FAUCHET.

EAUX DEROSE, de Fleurs d'Orangers, de Lavende, et de Cologne, et SAVON de Naples, récemment reçus, à vendre par J. S. SHAW,
10 juillet encoignure Douane et Royale.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Pierre Ambroise Cuvillier, exécuteur testamentaire de la succession de feue Eva Cambre, ne serait pas approuvé et homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.
10 juil. MARTIN BLACHE, régistre.

DEMANDE.—Un désirerait trouver, soit en ville ou sur quelque habitation, un emploi de PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE.
3 juillet—3

CAFÉ.—500 sacs Café de Rio, en déchargement et à vendre par
23 mai LINCOLN & GREEN.

LOTERIE DE NAMUR-CHOCHES.

TIRAGE DE LA 17me. CLASSE,
27—24—25—14.
10 juillet J. B. FAGET, directeur.

SUCRE.—200 boucauts sucre de première qualité, en magasin, à vendre par
FOSTER & HUTTON,
10 juillet rue du Canal, No. 77

107 barriques VIN de Marseille, excellente qualité, à la marque de Grasset.
200 paniers HUILE d'olive, en débarquement et à vendre par
ARB. LANFEAR,
10 juillet—3 rue du Canal, No. 118.

A LOUER,
Une jolie MAISON neuve, composée de quatre appartemens à deux cabinets ; elle est agréablement située au centre d'un demi-lot, sur lequel est une belle plantation d'orangers et d'autres arbres. Les dépendances se composent d'une cuisine, trois chambres à domestiques, une écurie, remise et grenier. On peut la visiter rue St. Ferdinand, faubourg Washington. S'adresser à TUYES & Co.
10 juillet rue Royale, No. 104.

EFFET PERDU.—Il a été perdu vendredi dernier, un BILLET de $1450, tiré par Mme. Veuve Bazoil, à l'ordre de Mme. de Montagnac, en date du 23 février dernier, payable à trois mois de terme. Ce billet est endossé par cette dernière dame. Le public est prévenu de ne pas escompter ce billet, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui le trouvera est priée de le remettre au soussigné, rue des Champs Elysées, près le Rail-Road.
10 juillet— S. TAINTURIER.

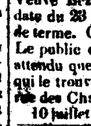

Les esclaves suivants ont été conduits à la geole de la paroisse de Jefferson, savoir : le nègre DAVAT, se disant appartenir à M. Bacchus, du bayou Manelue ; la négresse FANCHETTE, à M. Dopéru.

Gin, à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson. La négresse PEGAY, à M. Colas, à la Nlle.-Orléans. Le nègre JEAN-BAPTISTE, à M. Augustin, de la Terre-aux-Bœufs. DAVE, à M. Barker, de la paroisse St.-Jean-Baptiste. BABTIS, à M. James Frérel. NELSON, à M. O. [illegible]. et WILES, à M. John Bark, de la Nlle-Orléans. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en payant les frais qu'ils auraient occasionnés.

Conditions:—Moitié comptant et le reste à un an de terme, en billets endossé à satisfaction et hypothèque. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 juillet.
10 juillet P. A. CHARBONNET, geolier.

Ecurie Publique.

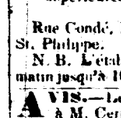

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une ECURIE, rue des Ursulines, entre les Remparts et la rue St.-Claude, (ancien établissement de M. L. Fleytas), où l'on trouvera constamment toutes sortes de VOITURES, Voitures à quatre roues, Barouches, Cabriolets, Tilburis, &c., ainsi que des Chevaux de monture.

Il prendra aussi des voitures en remise et des Chevaux en pension.

Il ose se flatter, vû la modération de ses prix et la promptitude avec laquelle on sera servi, qu'il méritera l'encouragement des personnes qui l'honoreront de leur confiance.
10 juillet—3 CHARLES FABRE.

Mme. Maria Peters vs. Ann Prench.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. W. Gritot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 20 juillet, à midi, devant la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un petit CHEVAL, saisi dans l'affaire ci-dessus.
10 juillet L. DAUNOY, marshal.

Joseph Weimers vs. Frederick Pfister.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 20 juillet, à midi, devant la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, cinq Chevaux et trois Charrettes, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
10 juillet marshal.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE couteau de farine fraîche est aujourd'hui de $5, 00 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 47 onces de pain pour un escalin.
7 juillet D. PRIEUR, Maire.

JARDIN LOUISLANAIS,
ET RÉUNION DES DAMES.

POUR les eaux minérales de soda, &c., Limonades supérieures, Crême à la Glace, chez
EVERRETTE & CO,
Rue Condé, No. 93, entre les rues des Ursulines et St. Philippe.

N. B. L'établissement est ouvert depuis 7 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. 7 juillet☞

AVIS.—Le soussigné ayant donné sa procuration à M. Cerisier Tuétan, lors de son départ pour France, au mois de juin 1828 est maintenant de retour en cette ville, et déclare que cette procuration cesse en conséquence d'avoir son effet.
7 juil—3 PHILIPPE THEZAN.

PEAUX DE BŒUFS à vendre—350 peaux de bœufs fraiches et de 1ère. qualité en débarquement de la goélette Elyzabeth, et à vendre par
BARAU, FERIET & CO.
7 juil—☞ Rue du Rail-Road, No. 118.

COLLIERS DE CHIENS, seront gravés promptement chez J. C. SALZMANN,
7 juil Rue de la Douane, No. 80.

NOUVEAUX LIVRES—Récemment reçus et à vendre par les soussignés, les Mémoires de la Duchesse d'Abrantes (Mme. Junot) ; Aventures d'un jeune fils. E. JOHNS & Co., No. 118, Chartres,
7 juil et encoig. Camp et Communes.

A FRETER,
Pour un des ports du Golfe du Mexique, l'isle de Cube, Haïti, la Côte-Ferme, ou les isles du vent.

La solide goëlette danoise **EMILIE**, capitaine FOUNTON, du port d'environ 60 tonneaux américains. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus sur la Levée, ou à
7 juillet—4 J. B. LAPORTE.

Le soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Russell, de New-York, les articles suivans :

Acide sulfurique, nitrique, tartarique, oxalique et citrique ; Essence de rose, de girofle, de lemons, de camelle, &c. ; Colle de poisson ; Camomille romaine ; Scammonée d'Alep ; Pilules de Lee ; Ipéca pulvérisé ; Semence d'Anglique ; Racine de Anis ; Cumin, Manne en larmes, &c.

De plus : en magasin, Chlorure d'oxide de Sodium de Labarraque ; Chlorure de chaux ; Sangsues choisies, &c.
7 juillet FORESTIER.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron dans la nuit de mercredi à jeudi, de dessus l'habitation du soussigné, située dans la paroisse Jefferson, à une petite distance de la ville, deux esclaves américains, nommés HENRY & MONROE, âgés l'un et l'autre, d'environ 30 ans. Le premier est un nègre depuis long-temps dans le pays et parlant bien français, taille de cinq pieds 4 pouces environ, belle figure et mince de taille.

MONROE est un griffe, qui n'a été acheté par le soussigné que depuis peu de temps, chercheur d'aisance, ne parlant qu'anglais, taille d'environ 5 pieds 2 pouces, gros et replet. Tous deux ont été achetés à Bâton-Rouge, le premier de M. Sphepherd, et l'autre de M. Wethers. La moitié de la récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera l'un des dits esclaves, et la totalité à celui qui les ramènera tous deux, soit sur l'habitation du soussigné, soit à la geole de la ville.

Les capitaines de bateaux-à-vapeur et de navires &c. sont prévenus de ne pas donner asyle aux dits esclaves, sous peines d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
7 juil—3 F. ROBERT-AVART.

A société existant jusqu'à ce jour sous la raison de *Hill & Fauchet*, est dissoute d'un commun accord. M. Hill reste chargé de la liquidation des affaires. Ceux qui doivent à l'établissement sont priés de vouloir bien régler leurs comptes aussitôt que possible, et ceux à qui il est dû sont priés de présenter leurs comptes à M. Rt. Hill.
R. S. HILL.
18 juin—1m E. FAUCHET.

AYANT dissous la société de *Hill & Fauchet*, je préviens le public que je continuerai le même genre d'affaires, dans la même maison ; et je profite de cette circonstance pour remercier mes amis et le public de l'encouragement que j'ai reçu d'eux, et dont je m'efforcerai à mériter la continuation. J'aurai constamment un assortiment général D'ETOFFES POUR L'ÉTÉ ET L'HIVER, et je remplirai avec promptitude, et dans les derniers goûts de France et du Nord, tous les ordres qui me viendront de la campagne et de la ville.
18 juin—1m Rob. S. HILL.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, samedi prochain 14 du courant, à midi, à la Bourse, LA MAISON appartenant ci-devant à M. ESPINEDO, située rue de l'Esplanade, dans le même terrain que celui sur lequel est bâtie la maison de M. Gardère. La maison est vendue seule, et doit être enlevée à la fin du mois.

Conditions : 4 mois de crédit, en billet endossé jusqu'à parfait paiement. 10 juillet—3

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu aujourd'hui mardi, 10 du courant, à son magasin d'encan, rue Toulouse, 6 caisses Confitures de la Havane. 10 juillet

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 6 juillet, et du consentement des syndics de la faillite de Pierre Dugua, il sera vendu le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, dans le magasin d'encan, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et de la Levée, une quantité de Marchandises sèches, abandonnées par le dit failli à ses créanciers.

Conditions : 4 et 6 mois. 10 juillet

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, jeudi, 19 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, UN TERRAIN situé à l'encoignure des rues Hôpital et Remparts, ayant 66 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Remparts, (mesure française), sur lequel il existe deux vieilles maisons briquetées entre poteaux, cuisines, chambres à domestiques, magasin de décharge, latrines, et deux puits en briques. Le quart de ce terrain est planté en pêchers, orangers, figuiers, &c, &c. La situation de cette propriété est assez avantageusement connue pour attirer et fixer l'attention des spéculateurs.

Conditions :—$1000 comptant, et le reste en trois termes égaux, à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de Ls. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 juil

PAR T. MOSSY.

JEUDI 19 du courant, il sera vendu à midi, à la bourse Hewlett, un TERRAIN situé rue Dumaine, entre les rues